

Envoyé en préfecture le 09/02/2015

Reçu en préfecture le 09/02/2015

Affiché le

09/02/15

SLO

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2015
N°08/2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DEUX FEVRIER

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 janvier 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

EXCUSEE : GALVEZ M.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Danielle MANTONNIER est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil le départ de Mme BIGOT du logement communal qu'elle louait à la maternelle le 2 janvier dernier. Il informe également le Conseil du fait que la Gendarmerie est en recherche d'appartements suite au regroupement de plusieurs casernes.

Il propose ainsi que le logement vacant de la maternelle soit loué à la Gendarmerie à compter du 1^{er} février 2015.

La mise à disposition du logement s'effectuerait à titre précaire et révocable du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2018 avec tacite reconduction par périodes de trois ans, pour un loyer mensuel de 545,50 € (cinq cent quarante cinq et cinquante centimes) hors charges, réactualisable annuellement.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner une suite favorable à cette proposition et de l'autoriser à signer la convention d'occupation de logement qui en résulte, dans les conditions susvisées.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A 17 VOIX POUR, DEUX VOIX CONTRE ET DEUX ABSTENTIONS

APPROUVE la location de l'appartement F4 situé dans le bâtiment annexe, coté est, de l'école maternelle, un garage, une cave à l'Etat au profit de la Gendarmerie, à compter du 1^{er} février 2015, pour un loyer mensuel de 545,50 €.

AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles à cet effet.

Envoyé en préfecture le 09/02/2015

Reçu en préfecture le 09/02/2015

Affiché le 09/02/15 SLO

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 4 février 2015.

Le Maire,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.



P. le Maire, l'adjoint.

P. JENDEZ
[Handwritten signature]